

Pour une université plus solidaire, inclusive et engagée

QUI SOMMES NOUS ?

La FAMI est la première Organisation Représentative des Étudiant.e.s sur le territoire d'Aix-Marseille. Nous sommes une fédération d'associations étudiantes et BDE qui travaillent ensemble pour représenter au mieux les étudiant.e.s du territoire d'Aix-Marseille notamment via un travail apaisé.

Les 26 et 27 novembre,
je vote FAMI pour
soutenir
l'avenir des doctorants

ÉLECTIONS À LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DU 26 AU 27 NOVEMBRE

Chères doctorantes, Chers doctorants,

Les 26 et 27 novembre prochains, nous choisirons nos représentantes et représentants à la Commission de la Recherche pour un mandat de deux ans.

Instance centrale de la politique scientifique d'Aix-Marseille Université, la Commission de la Recherche fixe les orientations de la formation doctorale et de la vie des laboratoires. Elle statue notamment sur la répartition des financements, l'organisation de la formation, les règles d'encadrement des thèses ainsi que sur les politiques de valorisation et d'insertion après le doctorat.

Les représentantes et représentants des doctorants y jouent un rôle essentiel : ils remontent les besoins du terrain, signalent les difficultés rencontrées et proposent des améliorations concrètes.

Notre ambition est claire :

- Représenter et défendre vos intérêts dans toutes les instances où se décident les politiques de recherche et de formation ;
- Porter des mesures pragmatiques et réalistes pour améliorer les conditions d'étude, de travail et d'insertion des doctorants ;
- Garantir une communication fluide et continue entre la Commission de la Recherche et les doctorants, afin que chacune et chacun puisse suivre et contribuer, tout au long du mandat, aux décisions qui le concernent.

Forts de notre ancrage dans la recherche et la vie universitaire, nous mesurons les difficultés auxquelles nous nous heurtons toutes et tous : précarité, isolement, manque de reconnaissance. Nous voulons transformer cette expérience partagée en force d'action collective, au service d'un doctorat plus juste et mieux reconnu.

C'est dans cet esprit que nous nous engageons à porter votre voix et vos préoccupations au sein des instances universitaires. En nous accordant votre confiance, vous faites le choix d'une représentation active, transparente et indépendante, ancrée dans les réalités de la recherche.

NOUS DÉFENDRONS

1 Garantir l'accès au doctorat et lutter contre les inégalités

La **mise en place de dispositifs d'orientation vers le doctorat** : initiation à la recherche obligatoire en licence et en master, présentation du doctorat dans les forums et salons d'orientation, journées d'information pour les étudiants de master au sujet du doctorat ;

L'**organisation de conférences** d'accompagnement à la construction des **projets doctoraux et professionnels** ;
La **création d'une page d'information** unique sur les modalités d'inscription, le déroulement et les débouchés du doctorat ;

Le **rééquilibrage des financements** en sciences humaines et sociales par rapport aux sciences dites « dures » ;

L'**établissement d'un cadrage commun** des conditions d'octroi des **contrats d'ATER**.

DÉVELOPPER UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DU DOCTORAT ET DES STATUTS DES DOCTORANTS

La **reconnaissance et la revalorisation du statut de doctorant non financé** ;

La **réforme des textes règlementaires** de l'université pour garantir la **représentation des doctorants** dans les instances consultatives stratégiques (Comité social d'administration, Conseil documentaire...) ;

L'**adaptation des formations doctorales** aux projets professionnels des doctorants ;

La **création d'une association des doctorants de l'école doctorale**.

3 AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES DOCTORANTS

La **semestrialisation du paiement des contrats vacataires** ;

La mise en place d'un **plan santé mentale et d'un accompagnement psychologique** des doctorants

Le **renforcement des règles entourant l'organisation des comités de suivi**, afin que ceux-ci soient composés d'au moins un membre extérieur à l'université ;

La **mise en place d'une politique commune de prise en charge des frais** de recherche par l'université avec avance assurée par les laboratoires ou écoles doctorales ;

L'inclusion, dans les textes règlementaires universitaires, de dispositifs de **prévention des risques de harcèlement, de discrimination et de violences sexistes et sexuelles** ;

La création d'un **guide institutionnel sur les droits et recours en cas de conflit** entre le doctorant et sa direction de thèse ;

La participation systématique des **représentants des doctorants aux procédures de médiation** en cas de conflit entre un doctorant et sa direction de thèse ;

Le **développement et la généralisation des formations à l'encadrement** du doctorat.

OUVRIR LE DOCTORAT À L'INTERNATIONAL

La **simplification de l'accès aux informations sur les mobilités internationales** par la création d'un portail unique ;

L'**augmentation des moyens consacrés aux programmes de mobilité** sortante afin de les rendre accessibles à un plus grand nombre de doctorants ;

La délivrance d'un **titre de séjour couvrant toute la durée de la thèse et autorisant un travail à temps plein** pour les doctorants internationaux ;

La mise en place d'un **guichet d'accueil des doctorants internationaux** pour les accompagner dans leurs nombreuses démarches.

Le développement d'un **système de parrainage entre doctorants internationaux et locaux** ;